

Centre Technique Municipal - Construction d'un quai de transfert

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les services municipaux produisent des déchets dans le cadre de leurs activités. Pour les services basés au Centre Technique Municipal de l'avenue Clemenceau, la situation est actuellement la suivante :

- certains déchets en petite quantité sont conduits directement par les équipes vers la déchetterie du District, l'usine d'incinération ou un professionnel de la récupération (papiers, cartons), ce qui entraîne à la fois une perte de temps pour les équipes concernées et un transport des déchets non rationnel entraînant des coûts pour la collectivité,

- certains matériaux (essentiellement les cartons, papiers, bois, ...) ne sont pas valorisés : des lieux de dépôt existent pour les métaux et les produits incinérables, les autres matériaux étant éliminés en décharge contrôlée de classe 2.

De plus, certains produits devront à moyen, voire à court terme, être évacués vers une autre filière de traitement pour des raisons techniques (saturation de l'aire de dépôt «Clemenceau») ou réglementaires.

Dans ce contexte, il est proposé d'installer un quai de transfert au sein du Centre Technique Municipal, sorte de «déchetterie interne» qui permettra :

- la mise en place de lieux de dépôt pour des matériaux valorisables (notamment les papiers, cartons, ...) actuellement éliminés,

- une optimisation du transport des matériaux ainsi triés vers les sites de traitement appropriés,

- un gain de temps et de transport pour les équipes qui actuellement se déplacent pour aller vider de petites quantités de produits vers des sites de dépôt et qui reviennent ensuite au Centre Technique Municipal.

Le projet proposé consiste en la construction d'une mini déchetterie dans la cour basse, dans l'espace compris entre l'entrepôt des granulats et la rue des Sapins.

Cette structure équipée d'un quai de déchargement permet la mise en place de 5 containers assurant le tri sélectif des déchets.

De plus, une rampe assure une liaison entre la cour haute et la nouvelle plateforme.

Le coût de ce projet est estimé à 800 KF.

Son financement est assuré par le budget principal affecté aux opérations individualisées d'investissement : déchets urbains, quai de transfert, sur l'imputation 90.662.2313. 96031.30300 dont 300 KF votés au BP 1997 reportés sur 1998 et 100 KF inscrits au BP 1998 et 400 KF à voter au BS 1998 par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1997.

En complément, la Ville sollicitera les aides financières d'autres partenaires comme l'ADEME, qui pourraient venir en déduction de sa part.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet de quai de transfert au Centre Technique Municipal,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir,
- autoriser M. le Maire à signer également le ou (les) ordre(s) de service, la ou (les) décision(s) de poursuivre, le ou (les) avenant(s) permettant l'exécution des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'ADEME, à inscrire en recettes au BS de l'exercice courant au 90.622.1321.96031. 30300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.